



Rapport de jury

**Concours externe d'adjoint administratif de l'éducation nationale
et de l'enseignement supérieur**

- Session 2022 -

Président : Madame AMOUROUX-PATELOUP Magali

Epreuve écrite : 13 Avril 2022

Epreuve orale du : du 8/06/2022 au 10/06/2022

Nombre de postes : 28

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
841	483	133	126	28	20

Seuil à l'admissibilité = 86.43 points /120 (coefficient 6)

Seuil à l'admission = liste principale : 158.75 points /200 (écrit coefficient 6 + oral coefficient 4)

liste complémentaire : 145.34 points /200 (écrit coefficient 6 + oral coefficient 4)

1- Le concours

Conditions d'accès au concours :

Le concours est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ni de diplôme.

2- Epreuves :

Le concours prévu à l'article 10 du décret du 23 décembre 2006 susvisé pour le recrutement des adjoints administratifs de 2^{ème} classe comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3);

Épreuve n° 2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).



L'épreuve d'admission pour chacun des concours interne et externe consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations. (durée : trente minutes ; coefficient 4).

3- Les candidats

a- Statistiques Epreuves d'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Nbr de candidats Note<10	Nbr de candidats Note≥10 et<16	Nbr de candidats Note ≥ 16	Moyenne
Questions réponses courtes	76	297	110	13.18
Courts exercices (Français Mathématiques)	139	280	64	12.00

b- Statistiques à l'admission

Répartition par notes

Epreuve	Nbr de candidats Note<10	Nbr de candidats Note ≥ à 10	Moyenne
Entretien avec le jury avec mise en situation	45	81	12.00

4 - Remarques du jury

a- L'épreuve d'admissibilité :

En préambule, le jury souhaite préciser aux candidats qu'il est primordial de lire avec rigueur les consignes contenues dans les sujets, le non-respect partiel ou total de ces consignes est systématiquement sanctionné. Il est rappelé que le fond est jugé mais la forme également. Une exigence accrue est attendue sur l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la présentation générale de la copie compte tenu du fait que le concours présenté a pour but de devenir personnel de l'Education Nationale avec toute l'exemplarité qui est de mise.

L'épreuve de questions réponses courtes est composée d'un résumé ainsi que de questions de compréhension du texte présenté.



Pour cet exercice, il est conseillé au candidat de l'appréhender de manière globale, en lisant les questions posées avant de faire le résumé ce qui lui permettra de le structurer en éludant les détails qui pourraient être abordés dans les différentes questions

Il est à déplorer que les consignes sur le résumé n'aient pas été respectées notamment sur la fourchette de nombre de mots à utiliser. Une grande partie des candidats n'ont pas su compter les mots correctement (exemple l'arbre = deux mots et non un seul). Pour les questions de compréhension, les candidats doivent absolument éviter les redites in extenso du texte, les digressions et les avis personnels qui les mènent sur la voie du hors sujet puisqu'il convient de ne s'attacher qu'aux éléments du texte. La phase de relecture ne doit surtout pas être négligée par les candidats.

Concernant l'épreuve de courts exercices, le jury a constaté pour un certain nombre de candidats des faiblesses et des lacunes importantes sur le vocabulaire et l'orthographe dans la partie dédiée.

Sur les exercices de mathématiques, la grande majorité des candidats n'ont pas explicité les démarches de calculs alors même que les consignes étaient claires à ce sujet. De ce fait, des minorations de points ont systématiquement été appliquées ce qui a pu être fortement dommageable sur la note finale.

Le jury a également constaté que certains calculs basiques n'étaient pas maîtrisés (TVA, pourcentages...). En conclusion, les candidats doivent mieux se préparer sur ce type d'exercices où les points peuvent facilement être gagnés et faire la différence sur l'admissibilité.

a- L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission est composée d'une mise en situation professionnelle et d'une épreuve de bureautique.

Pour l'épreuve d'entretien, il est rappelé aux candidats qu'aucune présentation préalable n'est attendue. Le jury insiste sur le fait que l'exercice consiste en un réel jeu de rôle entre les différents protagonistes pas uniquement en un échange linéaire. Cet exercice permet de déterminer la posture professionnelle du candidat face à une situation qui pourrait survenir dans son futur poste. Les candidats qui ont le mieux réussi ont su mobiliser esprit d'analyse, bon sens et connaissances du milieu. Même s'il s'agit d'un concours externe, une connaissance générale du système éducatif et de son fonctionnement est nécessaire pour appréhender au mieux la mise en situation, adopter le bon comportement et savoir se positionner au sein d'une structure ou service donné. De nombreux candidats semblaient ne pas s'être renseignés sur le type de poste sur lesquels ils pourraient être affectés et des missions afférentes, ce qui a pu donc les mettre en difficulté lors de cet exercice.



Pour l'épreuve de bureautique, les candidats sont amenés à travailler sur Word ou Excel. Eu égard à des problématiques de sécurité et de confidentialité, les ordinateurs mis à disposition pour le concours ne sont pas en réseau, il est donc demandé aux candidats en fin d'épreuve d'enregistrer leur production sur une clé USB, en plus d'une impression. Le jury a déploré le fait que de nombreux candidats n'ont pas su procéder à l'enregistrement de leur production sur cette clé USB, certains ne connaissant même pas l'arborescence pour trouver le lecteur amovible. Il est rappelé que l'enregistrement sur clé USB est partie intégrante de l'épreuve conformément aux consignes portées sur les sujets. Le non-respect de ces consignes a été lourdement sanctionné car seule la correction du fichier informatique permet aux membres du jury d'évaluer par exemple, si les tailles et types de police ont été respectées ou si les formules des cellules Excel sont exactes.

Le jury conseille aux candidats d'être rigoureux dans la lecture des consignes et surtout de s'exercer sur ces outils bureautiques

La présidente du jury,

Magali AMOUROUX-PATELOUP